



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 01/03/2021

COVID-19 : PREMIER BILAN DU RESPECT DES MESURES COMPLÉMENTAIRES DE LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE DANS LE DUNKERQUOIS

Face à la propagation importante du virus, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, se sont rendus à Dunkerque pour échanger avec les personnels de santé et les élus locaux le 24 février 2021.

À l'issue de ce déplacement, il a été décidé en accord avec les élus du territoire de prendre une série de mesures, dès le vendredi 26 février 2021, destinée à endiguer la recrudescence de l'épidémie sur la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et la Communauté de communes des Hauts de Flandre (CCHF) :

- **L'obligation du port du masque a été généralisée** à toutes les zones urbanisées de ces territoires.
- **En complément du couvre-feu qui reste en vigueur, un confinement strict a été mis en place le week-end en journée de 6h00 à 18h00.**
 - Ce confinement induit **la fermeture des commerces** ne faisant pas partie de la liste des activités autorisées en confinement.
 - Toutes les personnes se déplaçant pendant le confinement doivent se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire. (Retrouver le modèle de l'attestation : [ici](#))
- Tous les jours de la semaine, les **commerces de plus de 5.000 m²**, à l'exception des commerces alimentaires et des pharmacies, **sont fermés**. Ils peuvent continuer leur activité via le retrait de commande en extérieur (drive) et assurer des livraisons.
- Depuis ce lundi 1^{er} mars, les **jauges de fréquentation** dans les commerces ouverts sont de **15 m² par client** dans les commerces de **plus de 400 m²** et de **10 m² par client** dans les commerces de **moins de 400 m²**.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Dans l'ensemble du département du Nord, la consommation d'alcool et la diffusion de musique amplifiée sont interdites sur la voie publique. L'objectif reste d'éviter les rassemblements propices à la propagation du virus.

Bilan du 1^{er} week-end de confinement

Le vendredi 26 février 2021 à 18h00, les mesures complémentaires de lutte contre la propagation du virus de la Covid-19 sur la CUD et la CCHF sont entrées en vigueur.

Sur le terrain, 200 policiers et gendarmes étaient mobilisés pour le week-end afin de faire respecter les consignes de sécurité.

Du vendredi 26 février 2021, 18h00, au lundi 1^{er} mars, 6h00, **1 397 personnes ont été contrôlées** dans le cadre du respect des règles du **confinement** et du **couvre-feu** et **seules 137 personnes ont été verbalisées**.

En termes de contrôles aux frontières avec la Belgique et le Royaume-Uni, **710 personnes ont été contrôlées** et **6 ont fait l'objet d'une verbalisation**. L'objectif est de s'assurer que les personnes souhaitant entrer sur le territoire national détiennent un test PCR négatif de moins de 72h et un motif impérieux de déplacement.

Michel Lalande, préfet du Nord, salue la responsabilité individuelle des habitants de la CUD et de la CCHF qui ont pris la mesure de la gravité de la situation en respectant les mesures de lutte contre l'épidémie de la Covid-19.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex

